

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 10 JANVIER 2006, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MADAME,

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- CARL DUBÉ, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant Municipalité Cap St-Ignace
- PIERRE JEAN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- ANDRÉ MERCIER, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- GILLES TURCOTTE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale, Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, Sylvie Couillard, directrice des ressources financières et à l'administration et Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

2006-01-01

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 23 novembre 2005
4. RENCONTRE
 - 4.1 Mme Cathy Hudon, Programme « ENSEMBLE, ON D-TOX! »
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 Administration 2006
 - 5.1.1 Dépenses incompressibles
 - 5.1.2 IPC applicable pour 2006
 - 5.1.3 Quote-part 2006
 - 5.1.3.1 Dates de versements
 - 5.1.3.2 Intérêts sur C/R de la MRC de Montmagny
 - 5.1.4 Rémunération 2004 et 2005 pendant intérim
 - 5.2 Priorités annuelles – Constat des priorités 2005 et priorités 2006
 - 5.3 Projet de poste de police de la SQ
 - 5.3.1 État de situation
 - 5.3.2 Comptes à payer

- 5.4 Nomination pour les comités (suivi)
 - 5.4.1 CLD de la MRC de Montmagny
 - 5.4.2 SOLIDE de la MRC de Montmagny
- 5.5 Gestion des matières résiduelles
- 5.6 Gestion des boues de fosses septiques
- 5.7 Sécurité incendie
- 5.8 Réunion de juillet 2006
- 5.9 Internet haute vitesse
 - 5.9.1 Phase 1 – État de situation
 - 5.9.1.1 Branchement
 - 5.9.2 Phase 2 - État de situation
 - 5.9.3 Recommandation de paiement
- 5.10 Achat de matériel – Budget 2006
- 5.11 FQM – Facturation 2006
- 5.12 Entente SHQ
- 5.13 Commission scolaire
 - 5.13.1 Programme triennal de répartition et de destination des immeubles
 - 5.13.2 Politique de fermeture des écoles
- 6. AMÉNAGEMENT
 - 6.1 Entente intermunicipale et contrat de l'inspecteur intermunicipal en bâtiment
 - 6.2 Consultation production porcine
 - 6.2.1 Consultation projet dans la Municipalité de St-Pierre
 - 6.2.2 Nomination d'un 3^e membre (art. 165.4.11)
 - 6.3 Modification réglementation d'urbanisme
 - 6.3.1 Modification règlement Municipalité de St-Pierre
 - 6.4 Cours d'eau
 - 6.4.1 Nomination de responsables
 - 6.4.2 Responsabilités partagées
 - 6.4.3 Zone inondable Montmagny
 - 6.5 Pacte rural
 - 6.6 Parc linéaire Tronçon Monk
 - 6.7 Réglementation des éoliennes
 - 6.8 Demande d'appui au Tribunal administratif
 - 6.9 Parc Régional des Appalaches
 - 6.10 Transport adapté
- 7. CORRESPONDANCES
 - 7.1 4^e versement pacte rural (226 878 \$)
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de décembre 2005
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2005
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Publicité destinée aux jeunes résidents
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 23 NOVEMBRE 2005

2006-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
 APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 23 novembre 2005 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 MADAME CATHY HUDON, PROGRAMME « ENSEMBLE, ON D-TOX! »

Mme Hudon vient présenter le programme « Ensemble, on D-Tox! » qui sera diffusé dans les écoles secondaires et sur le territoire de la MRC de Montmagny afin de sensibiliser et informer les jeunes sur les méfaits de la drogue et de ses dérivés.

5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2006-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice des ressources financières et à l'administration soit autorisée à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière 2006 :

- Salaires, DAS et assurances collectives
- Frais de déplacements
- Comptes téléphoniques
- Contrat de location du photocopieur
- Loyer

ADOPTÉ

5.1.2 IPC APPLICABLE POUR 2006

- CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur la rémunération des membres du conseil, la rémunération au 1^{er} janvier est indexée selon l'indice annuel des prix à la consommation calculé au 30 septembre de l'année précédente;
- CONSIDÉRANT que cet indice sert également pour l'indexation des salaires des employés(es) de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que l'indice pour l'année 2006 est de 3,6 % selon Statistiques Canada;

2006-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'indexation des rémunérations pour l'année 2006 soit de 3,6 % conformément au tableau déposé;

ADOPTÉ

5.1.3 QUOTE-PART 2006

5.1.3.1 Date des versements

CONSIDÉRANT le tableau des quotes-parts déposé et accepté lors de l'adoption du budget 2006 le 23 novembre 2005;

2006-01-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les quotes-parts 2006 soient payables en trois versements, soit le 11 avril, le 13 juin et le 12 septembre 2006.

ADOPTÉ

5.1.3.2 Intérêts sur comptes à recevoir

CONSIDÉRANT le tableau des quotes-parts déposé et accepté lors de l'adoption du budget 2006 le 23 novembre 2005 ;

2006-01-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les intérêts sur les comptes à recevoir soient de 12 % pour l'année 2006.

ADOPTÉ

5.1.4 RÉMUNÉRATION 2004 ET 2005

En septembre 2004, lors du dépôt du tableau des salaires pour les années 2005, 2006 et 2007, une somme de 5 000 \$ avait été réservée pour le directeur général adjoint pour assumer l'intérim pendant le congé de maternité de la directrice générale. Cette somme n'ayant pas été versée au cours des années 2004-2005, il serait nécessaire d'en autoriser le versement en 2006 (un compte à payer sera créé au 31-12-2005 pour affecter cette dépense à l'exercice 2005).

2006-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'UNE somme de 5 000 \$ soit versée dans un compte à payer qui sera créé au 31 décembre 2005 à M. Daniel Racine pour avoir assumé l'intérim pendant le congé de maternité de la directrice générale.

ADOPTÉ

5.2 PRIORITÉS ANNUELLES – CONSTAT DES PRIORITÉS 2005 ET PRIORITÉS 2006

2005-01-08

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les priorités suivantes pour l'année 2006 soient adoptées :

THÈME	CONSTAT 2005	ACTIONS 2006
COMMUNICATION	Maintien de l'entente de service et participation à la campagne promotionnelle du CLD Approche client-citoyen <ul style="list-style-type: none"> • Site internet • Matériel promotionnel (cartes d'affaires, pochettes, papeterie, etc...) • Image positive 	Maintien de l'entente de services et partenariat avec le CLD Approche client-citoyen <ul style="list-style-type: none"> • Site internet • Matériel promotionnel (cartes d'affaires, pochettes, papeterie, etc...) • Travailler sur une image positive de la MRC de Montmagny
RESSOURCES HUMAINES		Améliorer l'ergonomie des postes de travail
LOCAUX		Projet de relocalisation avec les organismes partenaires
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	Réalisation d'une entente à long terme pour le service de traitement des matières recyclables (appel d'offres) Maintien de la sensibilisation au recyclage Maintien de la collecte de la peinture Voir entente possible – partenariat public-privé	URGENCE AU NIVEAU DES MATIÈRES NON RECYCLABLES <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des commerces et industries à compter de janvier • Poursuite de la collecte de la peinture et des RDD, huiles, etc... • Volet ressourcerie : Appel d'offres • Compostage : Poursuite d'actions au niveau individuel et mise en place possible d'une unité de traitement en partenariat avec une municipalité locale • Mise en place de la récupération du matériel informatique (CFER)
GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES	Adoption d'un plan d'action	Préparation du service en 2006 (acquisition de compétence, règlement, appel d'offres, logiciel, etc...) pour mise en place du service en 2007
SCHÉMA EN SÉCURITÉ INCENDIE	Négociation avec le ministère	Plan de travail pour entrée en vigueur du plan en juin 2006
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Confirmation d'une entente en vue d'une construction du poste à l'automne 2005	Livraison du poste en mai 2006 CSP : Signature de l'entente et parrainage actif
ÉVALUATION	Octroi du contrat pour des services professionnels en évaluation pour les deux prochaines années Consolidation du travail d'intégration avec la ville Rénovation cadastrale sur le territoire de la Ville de Montmagny (partie sud de la rivière) Informatisation des dossiers commerciaux	Suivi de la réorganisation du service Année 2006 est une année importante et très chargée pour les dépôts des rôles Intégration de la réforme cadastrale se poursuit sur le territoire Début de GoAgroForêt
GÉOMATIQUE	Adopter un processus de traitement des dossiers uniformes pour toutes les municipalités	Numérisation de la matrice de Ste-Euphémie (toutes les municipalités seront maintenant numérisées) Consolidation de ce service
INTERNET HAUTE VITESSE	Terminer l'installation de la fibre vers chacune des municipalités et débiter le déploiement vers les citoyens	Utilisation de la fibre vers chacune des municipalités versus la MRC de Montmagny (PHASE 1) Début du déploiement vers les citoyens (PHASE 2)
AUTRES	Téléphonie intermunicipale et cellulaire	Téléphonie intermunicipale et cellulaire
		Informatisation des archives de la MRC de Montmagny
		Terminer la conversion du serveur informatique de la MRC de Montmagny Mettre en place une politique d'utilisation d'Internet

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
THÈME	CONSTAT 2005	ACTIONS 2006
PACTE RURAL	Degré d'avancement différent d'une municipalité à l'autre Plusieurs projets réalisés en 2005 (bilan sera présenté lors de la réunion)	Réaliser le rapport d'activités de la MRC de Montmagny pour 2005 Continuer le travail avec les comités locaux Soutenir le Comité de suivi Appuyer la réalisation de projets dans le milieu Faire le bilan du programme Proposer des projets d'envergure régionale
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (NORMATIF)	Adoption d'un RCI sur l'implantation des entreprises porcines Ajustement du RCI sur la gestion des boisés privés et le développement des bleuettières Adoption des normes du ministère de l'Environnement pour la protection des cours d'eau et des plaines inondables	Modifier le RCI (sinon le schéma d'aménagement) sur la protection des rives et des plaines inondables Adopter un RCI sur l'implantation des éoliennes Présenter le travail de caractérisation de la zone agricole à la CPTAQ
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (PROJETS)	Avancement des projets de mise en valeur du fleuve, du parc régional, du transport collectif, du parc linéaire, de gestion de la faune	Travailler à la mise en valeur du territoire
GÉOMATIQUE	Réalisation de cartographie des projets d'aménagement et de développement Transformer les cartes de zonage municipal en cartes géo référencées	Réaliser des cartes pour les projets de développement et géo référencer les cartes de zonage municipal Mettre à jour les cartes pour la deuxième version du projet de schéma d'aménagement
AGENCE DES APPA-LACHES	Implication de la MRC de Montmagny au Conseil d'administration de l'Agence des Appalaches	Maintenir l'implication de la MRC de Montmagny au conseil d'administration
COURS D'EAU	Réalisation des projets jugés opportuns et prioritaires sur le territoire Développement d'une expertise d'intervention	Intervenir en matière d'entretien et de creusage de cours d'eau là où le besoin est signifié et nécessaire Établissement d'un plan de mesure d'urgence
COUPES FORESTIÈRES	Modifier le RCI en ce qui concerne les prises d'eau, le développement des bleuettières et certaines interventions forestières	Appliquer le règlement
PARC LINÉAIRE MONK	Restructuration de l'organisme	Appuyer l'aménagement et la gestion du parc linéaire
PARC RÉGIONAL DES APPALACHES	Obtention d'aide financière pour l'aménagement et la mise en valeur Négociation pour la signature de l'entente avec le gouvernement et dépôt de la description technique Adoption d'un règlement pour la création du PRA	Coordonner l'aménagement et appuyer la gestion Signer l'entente de gestion avec le gouvernement Faire des représentations auprès du ministère des Ressources naturelles pour les affectations des terres publiques Favoriser le développement d'infrastructures d'accueil complémentaires au parc

FÊTE DE LA PÊCHE	Tenue de l'activité sur l'ensemble du territoire et obtention d'une aide financière de la FAPAQ	Reprendre l'activité en 2006
ZIP SUD DE L'ESTUAIRE ET ACCÈS AU FLEUVE	Participation au conseil d'administration et appui à divers projets de mise en valeur et d'accès au fleuve Participation à la création et au fonctionnement de l'organisme «La Route bleue du Sud de l'Estuaire»	Maintenir l'implication de la MRC de Montmagny au sein des conseils d'administration de la ZIP et de la Route bleue du Sud de l'Estuaire
GESTION DES OIES	Reprise du projet d'aires de gagnage avec aide gouvernementale Participation à des tables de gestion intégrée de l'oie des neiges (rencontres locales et provinciales)	Maintenir le projet d'aires de gagnage Développer l'efficacité de l'aire de gagnage de Montmagny Participer à une table de réflexion sur le produit «OIE»
ROUTE VERTE	Promouvoir le réseau cyclable de la MRC de Montmagny notamment de la Route verte portant le nom : «Véloroute des Migrations» (mandat à l'OTCS)	Réévaluer les outils de promotion du vélotourisme sur le territoire
TOURISME (OTCS)	Participation au Conseil d'administration de l'Office du tourisme, appui à la gestion et à la coordination Opération du kiosque d'informations (Autoroute 20)	Maintenir les activités de support et faire le lien entre les activités promotionnelles et les projets de mise en valeur du territoire sur l'ensemble de la MRC de Montmagny
CULTURE (VVAP)	Appui à la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine et de la culture pour les municipalités participantes (politiques culturelles locales, panneaux d'interprétation, programmes de rénovation, recueil historique, sites institutionnels, etc...)	Offrir le service d'un agent culturel aux municipalités participantes en 2006 Amorcer un projet de politique culturelle régionale Maintenir l'appui aux projets locaux Intervenir afin que soit reconduit le programme d'aide gouvernementale
COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE ET CONSULTATIONS PUBLIQUES	Travail du comité sur le sujet de la réglementation en milieu agricole avec les nouvelles visions gouvernementales	Tenir des consultations publiques Évaluer le RCI sur les productions porcines
DÉVELOPPEMENT DES TERRES PUBLIQUES	Négociation pour protocole de gestion du PRA	Réitérer la proposition de la MRC de Montmagny à établir un partenariat pour le développement des terres publiques à des fins récréotouristiques dans le Parc régional des Appalaches
TRANSPORT COLLECTIF	Participation au conseil d'administration de l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny Utilisation du transport collectif pour des fins de loisirs et pour une clientèle jeune en plus de la clientèle traditionnelle	Maintenir une implication au sein du conseil d'administration de l'organisme et reprendre le projet d'association du service de transport collectif au loisir Répondre à l'obligation d'offrir un service de transport adapté dans les municipalités
CLD	Valorisation de l'organisme au sein des développeurs Réalisation d'une campagne d'accueil de nouveaux résidents	Développer un partenariat entre les représentants politiques et privés au sein du conseil d'administration Déterminer des orientations de développement de la MRC de Montmagny

ADOPTÉ

5.3 PROJET DE POSTE DE POLICE DE LA S.Q.

5.3.1 ÉTAT DE SITUATION

Actuellement, les fondations sont terminées et l'entrepreneur a débuté sommairement le montage de la structure d'acier.

Les réunions de chantier se poursuivent et la prochaine est prévue avoir lieu le 17 janvier prochain.

Actuellement, les extras et/ou crédits connus sont les suivants :

- (+) Excavation additionnelle entrepôt extérieur
- (+) Installation compteur d'eau
- (-) Rapprochement des 5 puits de géothermie

5.3.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU la réception d'une première facture reçue de l'entrepreneur au montant total de 152 357,90 \$, taxes incluses pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2005;

ATTENDU la recommandation de paiement émise par l'architecte relativement au paiement de cette facture;

2006-01-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de paiement n° 1 à « Qualité Construction (CDN) Ltée » au montant de 132 456,34 \$, plus les taxes applicables, pour la construction du futur poste de police de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

5.4 NOMINATION POUR LES COMITÉS (SUIVI)

Lors de la session du 23 novembre dernier, il restait quelques nominations à compléter pour le Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny.

2006-01-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la composition du Conseil d'administration du CLD soit la suivante :

CA – CLD

4 élus

Monsieur Émile Tanguay
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Monsieur Pierre Jean
Monsieur Marcel Catellier

3 affaires

Monsieur Mario Dolan
Monsieur Jean-Yves Morissette
1 poste à déterminer

1 éducation

Monsieur Robert Paquette

1 OSBL

Madame Christiane Bouillé

+ 1 membre non votant afin d'assurer un lien entre le développement (CLD) et la mise en valeur du territoire (Service de l'aménagement de la MRC de Montmagny), Monsieur Daniel Racine

ADOPTÉ

En ce qui concerne les représentants délégués au sein de la SOLIDE à la session du 23 novembre dernier, il est important de souligner que la SOLIDE sera intégrée aux activités du CLD après entente entre le CLD, la SOLIDE et le CAE relativement à l'étude de dossiers communs. Donc, aucun représentant ne sera directement nommé par la MRC de Montmagny

2006-01-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'IL n'y ait pas de représentant nommé directement par la MRC de Montmagny sur la Solide concernant l'entente à intervenir entre le CLD, le CAE et la Solide pour une concertation plus efficiente sur l'aide financière aux entreprises. Cette résolution modifie la résolution n° 2005-11-47.

ADOPTÉ

5.5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un compte-rendu des informations obtenues est effectué auprès des membres du Conseil de la MRC de Montmagny.

Un suivi particulier de ce dossier sera effectué au cours des prochaines semaines.

5.6 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

À la suite de l'étude réalisée par la Firme BPR inc. concernant la gestion des boues de fosses septiques, il a été convenu qu'en 2006 la MRC de Montmagny allait acquérir compétence dans ce domaine pour offrir, en 2007, le service de collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques. Une copie du rapport préparé par le comité de travail et accepté par le Conseil de la MRC de Montmagny a été remis aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny.

Un projet de résolution est déposé conformément aux articles 10 et suivants du Code municipal de même que les articles 678 et suivants du code municipal afin d'informer les membres du conseil que la MRC de Montmagny désire acquérir compétence relativement à la gestion des boues de fosses septiques. Ce sujet est reporté à la session de février 2006.

5.7 SÉCURITÉ INCENDIE

Un compte-rendu est effectué sur les travaux réalisés jusqu'à maintenant par Mme Julie Roy suite à l'échéancier de travail déjà déposé relativement aux travaux projetés en sécurité incendie.

5.8 RÉUNION DE JUILLET 2006

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny, conformément au règlement, peut tenir une session itinérante en juillet ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de l'Isle-aux-Grues manifeste son intérêt d'accueillir le Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour cette séance de juillet 2006 ;

2006-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, conformément au règlement 2001-03, la MRC de Montmagny tiendra sa session itinérante le 11 juillet 2006 à la Municipalité de l'Isle-aux-Grues.

ADOPTÉ

5.9 INTERNET HAUTE VITESSE

5.9.1 PHASE 1 – ÉTAT DE SITUATION

5.9.1.1 Branchement

Actuellement, les travaux sont terminés mais il reste le branchement final entre les municipalités et la MRC de Montmagny, de même que les dernières configurations de sécurité à programmer. Une rencontre entre les 3 MRC, leur firme de consultants informatiques respective, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et M. Jasmin Audet, ingénieur mandaté au dossier (afin de s'entendre sur les actions à poser pour que le service soit opérationnel) a eu lieu en décembre dernier. Un suivi sera effectué au début janvier pour s'assurer d'avoir accès à ce service sous peu.

De plus, les 3 MRC sont allées en appel d'offres conjointement avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour obtenir des prix pour les services d'un fournisseur Internet. TELUS a été le seul soumissionnaire et nous attendons les recommandations de M. Jasmin Audet sur les forfaits à retenir pour les 3 MRC.

5.9.1.2 Phase 2 – État de situation

ATTENDU qu'en 2002 les MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet se sont jointes à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour présenter un projet de déploiement de la fibre optique sur leur territoire pour l'obtention d'une large bande dans le cadre du programme provincial « Villages branchés »;

ATTENDU que le déploiement d'un réseau large bande permettait aux municipalités, aux MRC et à la commission scolaire de mettre en place un réseau de communications pour leurs fins propres en plus de leur donner accès à l'Internet haute vitesse, peu importe leur localisation sur le territoire;

ATTENDU que les MRC participantes au projet avaient formulé, comme condition de participation au projet, que le réseau mis en place serve par la suite au déploiement de l'Internet haute vitesse auprès des industries, commerces et du secteur résidentiel de leur territoire respectif;

ATTENDU que pour ce faire, les trois MRC décidaient de présenter en 2003 un projet à Industries Canada dans le cadre du programme « Service large bande pour le développement rural et du Nord » et mandataient la

SADC Bellechasse-Etchemins pour être le maître d'œuvre du projet en leur nom;

ATTENDU qu'en avril 2004, les MRC apprenaient que leur projet avait été accepté;

ATTENDU que plus d'un an a été nécessaire pour permettre la signature de l'entente de réalisation du projet en juin 2005;

ATTENDU que la réalisation du projet a fait l'objet d'une demande de soumission publique sous la forme d'un projet « Clé en main »;

ATTENDU que l'octroi d'un contrat « Clé en main » comporte l'obligation pour le soumissionnaire retenu de réaliser le contrat au prix de la soumission sans augmentation possible du coût de contrat, si les termes du contrat ne sont pas modifiés;

ATTENDU que cette forme de contrat mise sur un résultat à obtenir en tenant compte des exigences contenues au devis d'appel d'offres;

ATTENDU que l'entente signée avec Industries Canada annonçait une subvention forfaitaire qui ne pouvait être majorée;

ATTENDU que les MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet apprenaient récemment qu'Industries Canada, par ses fonctionnaires désignés à la supervision de la réalisation du projet, exige de Telus, plus bas soumissionnaire conforme retenu pour l'exécution du projet, une reddition de comptes allant au-delà de l'esprit d'un contrat « Clé en main »;

ATTENDU que les exigences d'Industries Canada se situent au niveau d'une reddition de comptes détaillée du projet à savoir : fournir le détail des coûts du projet par collectivité et par activité, fournir les tarifs horaires et le nombre d'heures travaillées par profession;

ATTENDU que la MRC de Montmagny ne comprend pas l'utilité d'une telle demande, puisque comme déjà souligné, Telus s'est engagé à fournir un résultat « Clé en main » et qu'ainsi peu importe si les coûts du projet sont inférieurs ou supérieurs au prix de la soumission, il ne peut y avoir de diminution ou d'augmentation des prix payés à Telus;

ATTENDU que cette situation a pour effet de retarder les échéances de réalisation du projet;

ATTENDU que ce projet a déjà subi un retard considérable compte tenu de certaines exigences d'Industries Canada dans ce dossier, pénalisant ainsi les populations de ces trois MRC;

ATTENDU que le déploiement de l'Internet haute vitesse est maintenant un service essentiel pour les régions rurales si elles veulent compétitionner au niveau

économique avec les régions urbaines ayant déjà accès à ce service;

ATTENDU que Telus a déjà annoncé que ces renseignements supplémentaires, n'ayant pas été exigés dans l'appel d'offres, occasionneraient des coûts supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande une rencontre avec des représentants d'Industries Canada, afin de dénouer l'impasse dans ce dossier.

QU'ADVENANT que ce dossier ne trouve pas de solutions à court terme, une conférence de presse soit convoquée pour expliquer à la population les causes du retard du déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Montmagny.

D'INFORMER les autorités politiques gouvernementales fédérales de ce dossier.

ADOPTÉ

2006-01-13

5.9.1.3 Recommandation de paiement

Pour la PHASE 1, recommandation de paiement de l'ingénieur pour les 2 factures suivantes :

TÉLUS QUEBEC	Recommandation n° 7	68 288,43 \$, plus les taxes
ÉLECTRO SAGUENAY	Recommandation n° 11	26 681,08 \$, plus les taxes

2006-01-14

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE JEAN
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement des comptes ci-dessus mentionnés pour une somme totale de 94 969,51 \$ plus les taxes relativement au projet de fibre optique pour la Phase 1.

ADOPTÉ

5.10 ACHAT DE MATÉRIEL – BUDGET 2006

CONSIDÉRANT qu'au budget 2006, les achats suivants ont été budgétés;

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2006

ÉVALUATION		
Cellulaires	2	400,00 \$
Chaises	5	1 750,00 \$
Ordinateurs	Évaluation	2 000,00 \$

	Évaluation	1 600,00 \$
Caméra	3	1 250,00 \$
GoAgroForet		3 000,00 \$
ADMINISTRATION		
Fauteuils (salle d'attente)	6	2 593,70 \$
Table d'entrée	1	299,30 \$
		2 893,00 \$
INSPECTION		
Caméra		500,00 \$
AMÉNAGEMENT		
Téléphone		250,00 \$
Caméra		750,00 \$
		1 000,00 \$
AMÉNAGEMENT-GÉOMATIQUE		
GPS		1 500,00 \$

2006-01-15

IL EST PROPOSÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de ces équipements au cours de l'année 2006 conformément au budget soumis.

ADOPTÉ

5.11 FQM – FACTURATION 2006

2006-01-16

IL EST PROPOSÉ PAR: M. RÉAL BOSSÉ
 APPUYÉ PAR: M. ANDRÉ MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la cotisation de la FQM pour l'année 2006 au montant de 11 127,72 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

5.12 ENTENTE SHQ

Les membres du Conseil de la MRC de Montmagny ont reçu une copie de l'entente à intervenir avec la SHQ pour la livraison des programmes aux citoyens de la MRC de Montmagny. Lors de la réunion de la Conférence des préfets tenue le 15 décembre dernier, il a été convenu de ne pas signer cette entente et de tenir une rencontre entre les d.g. de Chaudière-Appalaches pour en discuter et avoir une position commune.

5.13 COMMISSION SCOLAIRE

5.13.1 PROGRAMME TRIENNAL DE RÉPARTITION

Le programme triennal de répartition est déposé à titre informatif aux membres du conseil.

5.13.2 POLITIQUE DE FERMETURE DES ÉCOLES

- ATTENDU que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud effectue une tournée de consultation et d'information sur sa future politique de maintien et de fermeture des écoles;
- ATTENDU que les MRC de Bellechasse, L'Islet et Montmagny, de même que les CLD de chacun de ces territoires ont rencontré le président et le directeur général de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour discuter de cette politique;

2006-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud que toute décision relativement aux écoles soit discutée avec le milieu (monde municipal, représentants du milieu (population), organismes de développement économique, etc.) via un comité de travail dans une vision de développement.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT

6.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE ET CONTRAT AVEC L'INSPECTEUR INTERMUNICIPAL EN BÂTIMENT

Conformément au budget adopté et aux discussions avec les municipalités, une résolution doit être prise confirmant le contrat de l'inspecteur intermunicipal, M. Nicolas Pilote, ainsi que l'entente intermunicipale avec les municipalités participantes.

2006-01-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Monsieur le préfet et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale avec les municipalités qui ont adhéré à l'entente et d'ajouter à l'entente une clause de renouvellement automatique s'il n'y a pas d'indication de désistement d'un des partenaires.

DE MANDATER Monsieur le préfet et la directrice générale à signer le contrat de travail avec M. Nicolas Pilote à titre d'inspecteur intermunicipal en matière d'urbanisme pour les municipalités ayant signé une entente à cette fin.

ADOPTÉ

6.2 CONSULTATION PROJET PRODUCTION PORCINE

6.2.1 CONSULTATION PROJET SAINT-PIERRE

La consultation publique pour le projet de construction d'un élevage porcin à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud aura lieu le jeudi 12 janvier à l'école de Saint-Pierre à 20h.

6.2.2 NOMINATION D'UN 3^E MEMBRE

Tel que prévu dans la loi, le préfet, le maire de la municipalité où est localisé le projet et un troisième élu de la MRC de Montmagny

doivent composer la commission qui assumera la consultation publique. Le préfet désigne les membres selon la loi.

2006-01-19

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les trois personnes suivantes composent la commission qui assumera la consultation publique pour le projet de construction d'une production porcine par la Ferme G.M. Le Porc à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud :

- M. Marcel Catellier, préfet
- M. Alain Fortier, maire de la Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- M. Jean-Guy Desrosiers, élu de la MRC de Montmagny

ADOPTÉ

6.3 MODIFICATION RÈGLEMENT D'URBANISME

6.3.1 MODIFICATION RÈGLEMENT SAINT-PIERRE

Le Comité consultatif agricole se réunira au cours des semaines prochaines afin d'étudier le projet de règlement d'urbanisme visant le contrôle des productions animales sur son territoire.

6.3.2 MODIFICATION RÈGLEMENT VILLE DE MONTMAGNY

2006-01-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, si les projets demeurent inchangés, à émettre des certificats de conformité avisant que chacun des projets de modification du règlement de zonage de la Ville de Montmagny concernant :

- le règlement de zonage n° 1100 afin de modifier, pour la zone Re-17, la norme « nombre d'étages » dans les normes d'implantation du bâtiment principal;
- le règlement de zonage n° 1100 afin de permettre, pour la zone Rb-53, dans les usages du bâtiment principal, l'usage « équipement public communautaire »;
- le nouveau nom IcM-4 à la zone existante Ic-4, de créer la zone IcM-5, à même la zone IcM-4 ainsi renommée, et d'inclure les usages « bureau ou service administratif ou professionnel », « centre commercial planifié », « commerce de gros », « industrie sans nuisance », « industrie à nuisance limitée », « industrie à nuisance élevée » et « parcs et espaces verts sans équipement lourd », l'usage spécifiquement exclu « panneaux réclames », la norme « marges de recul » et les normes spéciales « entreposage extérieur », « affichage » et « revêtement extérieur » dans la nouvelle zone IcM-5 ainsi créée;

sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire et des RCI de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.4 COURS D'EAU

6.4.1 NOMINATION DE RESPONSABLES

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny s'est vu confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)*;
- CONSIDÉRANT que cette loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006;
- CONSIDÉRANT que cette loi abroge toutes les dispositions actuelles du *Code municipal* relatives aux cours d'eau, et plus particulièrement, celles qui confiaient la surveillance des cours d'eau locaux ou régionaux à l'inspecteur municipal qui était assimilé, aux fins de l'exercice de ces fonctions, à un employé de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* exige que la MRC de Montmagny désigne un employé aux fins de retirer, sans délai, toutes obstructions qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens dans un cours d'eau sous sa juridiction;

2006-01-21

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR
APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny nomme toutes les personnes qui exercent les fonctions d'inspecteur municipal en vertu du *Code municipal du Québec* dans chacune des municipalités locales de son territoire, pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande aux municipalités locales de son territoire de confirmer par résolution qu'elles acceptent de fournir les services de ces employés, à compter du 1^{er} janvier 2006, aux mêmes conditions que celles prévues actuellement.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme que la désignation prévue à la présente est temporaire, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC de Montmagny et les municipalités locales.

ADOPTÉ

6.4.2 RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

Il est possible pour les MRC et les municipalités de prendre entente sur le partage des tâches lors des interventions d'urgence en matière de cours d'eau.

De plus, une trousse de travail sera produite à l'échelle provinciale telle que convenu avec l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour uniformiser la façon d'intervenir.

Par la suite, le personnel de la MRC de Montmagny élaborera un projet de plan d'intervention qui sera soumis, au plus tard en mars, au conseil des maires et éventuellement aux municipalités.

6.4.3 ZONE INONDABLE MONTMAGNY

La MRC de Montmagny a reçu le rapport de la Firme BPR mandatée par la Ville de Montmagny afin de procéder au retrait d'une partie de la zone inondable située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny.

2006-01-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny envoie au ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, le rapport réalisé dans le but de procéder à l'exercice de généralisation de la zone inondable située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny et;

QUE la MRC de Montmagny invite le ministère et la Ville de Montmagny à une rencontre afin d'analyser la demande de la Ville de Montmagny afin de convenir du territoire à retirer de la zone inondable de récurrence 0-20 ans et des démarches ultérieures à entreprendre.

ADOPTÉ

De plus, la MRC de Montmagny a reçu une lettre du ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs afin que la nouvelle politique de protection des rives et des zones inondables (version printemps 2005) soit incluse dans la réglementation de la MRC de Montmagny. Cette modification pourrait être réalisée simultanément à celle de la zone inondable de Montmagny.

6.5 PACTE RURAL

Une réunion du comité de suivi est prévue au cours des prochaines semaines afin d'établir le programme pour 2006.

6.6 PARC LINÉAIRE TRONÇON MONK

L'organisme responsable de l'aménagement et la gestion du Parc linéaire Monk a réussi à obtenir une couverture d'assurances pour les activités de motoneige sur l'emprise jusqu'au 30 avril 2006. Par la suite, il faudra s'assurer que ce même genre de couverture soit obtenue par l'organisme pour les activités de quad en dehors de la saison de motoneige.

6.7 PROJETS D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Jean-Guy Desrosiers que la MRC de Montmagny adoptera lors d'une réunion subséquente un règlement de contrôle intérimaire visant à identifier des normes d'implantation ainsi que les secteurs de la MRC de Montmagny où l'implantation d'éoliennes sera permise. Ledit avis de motion ayant pour but de créer un effet de gel sur les demandes de permis relatives à ces installations jusqu'à l'adoption dudit règlement ou au plus tard 90 jours à compter du présent avis de motion.

6.8 DEMANDE D'APPUI AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le coordonnateur à l'aménagement a rencontré les promoteurs d'un projet d'implantation de villégiature adaptée aux personnes handicapées à Berthier-sur-Mer. Le projet est situé en zone agricole et la demande d'usage autre qu'agricole a été refusée par la CPTAQ. Généralement, la MRC de Montmagny n'intervient pas dans ce type de dossier. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un projet de nature économique ou régional, et que le projet est jugé opportun par le conseil, une résolution d'appui peut être formulée par la MRC de Montmagny.

2006-01-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny considère que la demande d'autorisation de construire un centre de villégiature adapté aux personnes handicapées en bordure du Fleuve Saint-Laurent à Berthier-sur-Mer est justifiée et que la localisation choisie par le promoteur ne nuira pas au développement des activités agricoles sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.9 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

6.9.1 Jardin des Gélinittes

Le coordonnateur à l'aménagement a rencontré un des promoteurs de la relance des activités de plein-air d'hiver dans le secteur du Jardin des Gélinittes aux limites de Notre-Dame-du-Rosaire et de Montmagny (Centre de plein-air de Montmagny). Le site sera ouvert pour des activités de traîneaux à chiens, de ski de fond (pistes damées et non damées) et de raquette.

6.9.2 Tourbières de Saint-Just-de-Bretenières - International de traîneaux à chiens

La tenue de l'International de traîneaux à chiens de la Rivière Daaquam a eu lieu et s'est avérée un franc succès. Plus de 100 attelages ont participé aux différentes courses. Les participants provenaient des États-Unis, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Les promoteurs entendent récidiver l'an prochain.

6.9.3 Montagne Grande Coulée

L'Appalaches Spa Lodge Villégiature a ouvert ses portes et il est intéressant de constater la fréquentation des aménagements du Parc régional des Appalaches tant par la clientèle nationale qu'internationale. Les sept chalets, de six unités d'hébergement chacun, affichent complet pour tout l'hiver et la saison d'été s'annonce excellente.

Cet hiver, les touristes demeurent jusqu'à 6 jours et pratiquent le ski de fond, le patin, la raquette, la motoneige, le ski alpin et la pêche blanche. Cet été, la randonnée pédestre et le rabaska seront pratiqués par la clientèle dans la Parc régional des Appalaches pendant deux jours.

6.9.4 Projets régionaux (appui aux milieux ruraux)

2006-01-24

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le premier versement de 10 000 \$ sur 20 000 \$ soit versé au Parc régional des Appalaches via le CLD de la MRC de Montmagny pour le fonctionnement et le développement du parc.

ADOPTÉ

6.10 TRANSPORT

6.10.1 TRANSPORT ADAPTÉ

Rappel : La loi oblige les municipalités depuis décembre 2005 à offrir un service de transport adapté aux citoyens qui sont jugés admissibles à un tel service.

À la suite des démarches effectuées par les douze municipalités du territoire qui n'étaient pas officiellement desservies, il faudra s'assurer de présenter au ministère des Transports et à la clientèle visée, le service et le fonctionnement retenus par chacune des municipalités.

Le coordonnateur à l'aménagement fera le suivi avec les secrétaires-trésoriers et le Transport collectif de la MRC de Montmagny (pour les municipalités qui désirent utiliser les services de l'organisme).

6.10.2 PROJETS RÉGIONAUX (APPUI AUX MILIEUX RURAUX)

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a prévu une participation financière de 14 000 \$ au service de transport collectif en plus de l'aide provenant du MTQ de 28 000 \$;

CONSIDÉRANT que 80 % de la provenance de l'aide financière de la MRC de Montmagny vient du budget du Pacte rural des municipalités bénéficiant du service de transport d'appoint;

2006-01-25

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le premier versement de 14 000 \$ sur 42 000 \$ soit versé à l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny via le CLD de la MRC de Montmagny afin que soit offert un service de transport d'appoint dans les municipalités participantes et un service de coordination du covoiturage et du transport bénévole sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCES

7.1 4^E VERSEMENT PACTE RURAL

À titre informatif, le 4^e versement au montant de 206 878 \$ a été reçu à la MRC de Montmagny relativement au Pacte rural. Cette somme inclut,

en outre du quatrième versement de la subvention consentie par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, le montant (20 000 \$) alloué pour l'embauche d'un agent rural.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2005

2006-01-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes du mois de décembre 2005 soit approuvée :

No chèque	Montant	Nom du fournisseur
C500741	148,83	Blais Gaétan
C500742	57,66	Goulet Jocelyn
C500743	244,30	Simoneau Dany
C500744	28,00	Bellavance Marie-France
C500745	168,91	Pilote Nicolas
C500746	43,98	Fortin Myriam
C500747	270,92	Gagnon Réjean
C500748	263,65	Lapierre André
C500749	84,10	Roy Julie
C500750	194,14	Laroche, Mario
C500751	78,00	Tanguay Emile
C500752	109,43	Catellier Marcel
C500753	159,60	Roy Jacques-André
C500754	180,00	Fonds De L'information Foncière
C500755	3832,23	Commission Scolaire De La Cote Du Sud
C500756	1178,41	Bureautique Côte-Sud Enr.
C500757	1317,02	Desjardins Sécurité Financière
C500758	110,66	A La Rive Inc.
C500759	2818,20	S S Q - Société D'assurance- Vie Inc.
C500760	57,51	Federation Québécoise Des Municipalités
C500761	240,00	La Capitale - Gestion Financière
C500762	159,67	Comm. Adm. De Regime De Retraite Et D'as
C500763	410,26	Municipalité De L'isle-Aux-Grues
C500764	92,02	Montmagny Air Service Inc.
C500765	20500,00	Cld De La Mrc De Montmagny
C500766	1873,96	Municipalité De Berthier-Sur-Mer
C500767	716,25	Municipalité De St-Just-De-Bretenières
C500768	17444,76	Municipalité De Lac-Frontière
C500769	292,48	Municipalité De Ste-Euphémie-Sur-Riv.-Du-Sud
C500770	632,40	Municipalité De St-Fabien-De-Panet
C500771	303,40	Municipalité De Ste-Lucie-De-Beauregard
C500772	678,81	Municipalité De Ste-Apolline-De-Patton
C500773	193,00	Club Social (Jocelyn Goulet)
C500774	883,08	Municipalité De St-Paul-De-Montminy
C500775	320,69	Municipalité De Notre-Dame-Du-Rosaire
C500776	1207,53	Microplus Et Dumoulin Montmagny
C500777	3561,82	Municipalité De Cap-St-Ignace
C500778	661,74	Imprimante Rive-Sud
C500779	1208,80	Municipalité De St-Pierre-De-La-Rivière-du-Sud

C500780	2275,50	Municipalité De St-Francois-De-La-Rivière-du-Sud
C500781	346,74	Firme Lavery, De Billy Avocats
C500782	2000,00	Ville De Montmagny
C500783	9,36	Infotech
C500784	41,64	Labrador Laurentienne Inc.
C500785	180,23	Restaurant 51
C500786	3398,99	I P L Inc.
C500787	93,80	L'epi D'or - Boulangerie Pâtisserie
C500788	546,94	Noram Experts-Conseils Inc.
C500789	5,90	Aubé Luca
C500790	2946,08	Richard Pelletier Plan D'architecture
C500791	305,96	Magasin Coop De Montmagny
C500792	25698,10	Caisse Populaire Desjardins De Montmagny
C500793	862,68	Ifordesign Inc.
C500794	27,78	Mercier, Chantal
C500795	1932,42	Excavations Chanel & Fils Inc.
C500796	500,00	International De Traineaux À Chiens Riv. Daaquam
C500797	201,40	Filion, Clément
C500798	111,92	Ghislain Vézina, Entr. Électricien
C500799	118,00	Blais Gaétan
C500800	22,88	Goulet Jocelyn
C500801	10,50	Bellavance Marie-France
C500802	111,17	Pilote Nicolas
C500803	80,26	Fortin Myriam
C500804	331,38	Franck Alain
C500805	154,52	Gagnon Réjean
C500806	254,10	Lapierre André
C500807	5,78	Laroche, Mario
C500808	5822,50	Desjardins Sécurité Financière
C500809	60,65	Commission Scolaire De La Cote Du Sud
C500810	314,89	Bureautique Cote-Sud Enr.
C500811	650,25	Telus Québec
C500812	90,00	A La Rive Inc.
C500813	219,42	Telus Mobilité
C500814	1300,00	Municipalité De L'Isle-Aux-Grues
C500815	1892,18	Cld De La Mrc De Montmagny
C500816	456,67	Microplus Et Dumoulin Montmagny
C500817	109,28	La Terre De Chez Nous
C500818	251,06	Conex Système De Bureau Inc.
C500819	18,31	Labrador Laurentienne Inc.
C500820	7623,06	Services Sanitaires Roy
C500821	11,80	Aubé Luca
C500822	682,13	Mario Bilodeau Notaire
C500823	862,69	Ifordesign Inc.
C500824	33,54	Mercier, Chantal
C500825	547,48	Labrecque Nancy
C500826	3,50	Fiset Mélanie
C500827	56,80	Blais Gaétan
C500828	53,06	Simoneau Dany
C500829	129,50	Pilote Nicolas
C500830	214,57	Gagnon Réjean
C500831	61,62	Roy Julie
C500832	97,50	Bolduc Réal

C500833	333,35	Commission Scolaire De La Cote Du Sud
C500834	201,04	Bureautique Cote-Sud Enr.
C500835	488,16	Fédération Québécoise Des Municipalités
C500836	1217,39	Corporation De Financement Comm. Irwin
C500837	168,60	Microplus Et Dumoulin Montmagny
C500838	488,86	Groupe De Géomatique Azimut Inc.
C500839	130,00	Fondation De L'hôtel-Dieu De Montmagny
C500840	1322,79	Gestion Fafard
C500841	9,84	Mercier, Chantal
M500740	162 115,44	MRC de Montmagny
TOTAL	293 338,18	\$

ADOPTÉ

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 293 338,18 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Un état temporaire des revenus et dépenses au 31 décembre 2005 est déposé.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2004

10. VARIA OUVERT

Le résultat de la publicité conjointe MRC/CLD dans la revue VIZO, laquelle publicité est destinée aux jeunes résidents, est déposée aux membres pour information.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2006-01-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h30.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.